

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 6

Quellentext: Les souvenirs de jeunesse d'Antoine de Polier
Autor: Polier, Antoine de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SOUVENIRS DE JEUNESSE
D'ANTOINE DE POLIER
(*Suite.*)

La santé du corps retablie par la grace de Dieu, mon cher Pere qui pensoit fort bien et qui, considerant qu'il avoit une tres nombreuse famille et un bien tres mediocre a laisser a ses enfans, ne vouloit pas qu'ils fussent sans rien faire et sans avoir de vocation particulière, me fit comprendre qu'il falloit, a bon escient et par une application redoubléë, réparer le tems considérable que ma longue et fâcheuse maladie m'avoit fait perdre, et que quoique mes camarades eussent sur moi l'avance de deux ou trois ans, pendant les quels ils avoient acquis des connoissances dans le temps que j'avois oublié le peu que je pouvois sçavoir, avec les talens dont Dieu m'avoit doué et un peu de bonne volonté, je pouvois les rattraper et regagner mon ancien rang ; ce qui m'ettoit d'autant plus essentiel, qu'en bon Pere, il croioit que l'étude ettoit le meilleur et le plus sur party que j'eusse a prendre ; sans vouloir decider encor si ce seroit, pour l'ettat ecclesiastique, le barreau ou quelques autres sciences que je me vouërois, mais qu'il ettoit disposé a faire les plus grands sacrifices pour avancer mes études et me procurer tous les secours nécessaires ; penetré des bontés de ce tendre Pere, je me jettai à ses pieds, j'embrassai ses genoux, et lui promis que je fairois l'impossible pour profitter des bons et sages conseils qu'il me donnoit et reprendre et pousser le fil de mes études. Mon cher Pere avoit trop d'esprit d'experience et pensoit trop bien, pour n'être pas convaincu que Lau-sanne, n'étoit assurément pas un lieu propre pour ce redoubllement d'occupations qu'il exigeoit tres sagement de moi ; aussi il se décida a conferer avec Monsieur le Professeur

Polier, mon cher oncle, pour examiner sous la direction de quel maître on pouvoit me placer pour avancer mes études et reparer promptement le tems perdu.

Un proposant de l'Accademie nommé Monsieur Main, homme tres capable, excellent humaniste et qui avoit tres bien reussi auprès de divers disciples qu'il avait eu, ce monsieur se decida a former une pension de jeunes gens de famille dans une maison assez grande et commode qu'il possedoit a Morges¹; comme ce petit gymnase dans lequel il se bornoit a six ou huit disciples au plus, n'ettoit d'un côté pas fort dispendieux et de l'autre, vû l'excellente methode et l'assiduité du maître, tres propre a faire faire les plus grands progrès, meritoit assurement la preference, aussi mon cher Pere prit la peine d'aller a Morges pour conclure avec Monsieur Main et convenir du jour que je me rendrois dans ma nouvelle station; ce qui fut a quelques jours de là, c'est a dire a la fin de juillet 1726. J'avois besoin de tomber en de si bonnes mains, vû le prodigieux retard de mes études elementaires; cependant le peu de tems que je pouvois y rester, voulant rattraper par la promotion en eloquence le rang que j'avois perdu dans le collège et ne pouvant le faire qu'en mars ou juin 1727, il falloit une diligence extreme et ne pas perdre un seul moment. Aussi Monsieur Main y prit peine, car par l'institut de sa pension il avoit disposé les choses de maniere que nous avions dans chaque 24 heures d'hyver deux levers et deux couchers. Nous dinions a onze heures et demie, et soupiions avant sept; la devotion faitte, nous ettions au lict a 8 heures; a une heure et demi après minuit, un mortel reveil-matin avec un bruict et un affreux carillon nous reveilloit; il falloit se lever; nous trouvions la chambre chaude, une bonne et copieuse soupe nous donnoit un dejeuner capable

¹ Pierre Main possédaît la maison qui porte actuellement le n° 5 de la rue des Alpes, à l'angle de la rue du Lac (plans de Morges de 1737).

de reparer nos forces et nous mettre en etat de nous appliquer a l'etude, jusques a 6 heures précises que nous retournions au lict, jusques a 8 heures qu'on nous reveilloit, pour reprendre nos etudes jusques après 11 heures qu'on dinoit; nous allions d'une heure a trois, prendre nos leçons hors de la maison, ecriture, arithmetique, musique, etc.; à 3 heures nous revenions a la maison etudier jusques a 7 heures au plus tard, qu'on soupoit. Ainsi de suite tous les jours hors le dimanche, qu'etant allés le samedi au lict après 10 heures, nous nous levions a 7 h. $\frac{1}{2}$ pour déjeuner et aller au sermon. Tous nos momens aussi bien emplois et surveillés par un maître excellent et qui suivoit la meilleure methode, me firent faire des progrès ettonnans et tels que je parus avec honneur dans les examens et gagnai même un rang plus avantageux que celui que j'avois eu avant ma maladie.

Je revins a Lausanne à la fin de may 1727, et fus promu en eloquence; ma santé s'ettant bien fortifiée par la grace de Dieu, et mon cher Pere m'ayant donné pour Precepteur Monsieur le Proposant Collet¹ qui passoit pour ce qu'il y avoit de mieux dans notre Accademie, je fis de bonnes etudes en eloquence et philosophie; je montai en philosophie à Paques 1729; j'eus le bonheur d'etre l'un des disciples favoris de feu Monsieur Frederic de Traitorens², tres celebre et excellent professeur, et j'acquis dans les diverses parties de la philosophie des connoissances assez poussées, et une espêce de consideration pardessus mes camarades, ce qui me valut comme je le dirai cy apres une distinction des plus honorables. Je montai l'an 1732 en theologie et je perdis mon tems ou fis tres peu de progrès la 1^{re} année;

¹ C'est peut-être Jost-Abraham Collet, diacre à Romainmôtier en 1744, puis pasteur au Lieu, à Ste-Croix et à La Sarraz; doyen de la classe d'Yverdon de 1763 à 1766, mort en 1780. (H. V.)

² Frédéric de Treytorrens, 1688-1737, professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne à partir de 1726.

un jeune theologien se croit un petit docteur, qui peut se passer de conseils et de direction, et se conduire par lui-même ; d'ailleurs seduit par des camarades qui ne le sont d'études que de nom, mais qui le sont de faict de faineantise, dissipations, souvent même de debauches. Mon cher Pere allarmé de me voir perdre malheureusement mon tems et ne point suivre Monsieur Fornery, un excellent camarade d'étude qu'il m'avoit donné, se determina a me tirer de Lausanne et sur le bien que Mⁿe la Bannerette Tillier¹, ma mareine, lui avoit dit de M. Niclaus Duncky, pasteur de Stettlen, à une petite lieue de Berne, ministre de la campagne de ma mareine, mon Pere me plaça chez cet excellent homme qui s'ettoit fait beaucoup d'honneurs en disputant plusieurs chaires de professeur à Berne. Je passai dans cette gracieuse retraitte une annéé et demi, pendant laquelle je fis de bonnes études. J'assistai aux disputes² pour les chaires de grec, et d'eloquence, devenues vacantes, la 1^{re} par la mort de Monsieur Dapples le pere³, et la 2^e par celle de Monsieur Clerc le fils⁴ ; la 1^{re} fut donnée au fils⁵ du deffunt et la 2^e a Monsieur d'Arnay⁶ qui avoit pretendu contre Monsieur Dapples, qui ettoit client très protegé de la famille de Messieurs

¹ Salomé de Muralt, née en 1682, épousa en 1699 Jean-Antoine Tillier (1673-1731), banneret de Berne en 1717, trésorier du Pays allemand 1723.
(F. DE MULINEN.)

² Les « disputes » pour la repourvve des chaires de Lausanne avaient lieu à Berne, devant le Conseil de l'instruction publique (Schul-Rath) de cette ville.
(H. V.)

³ Jean-Pierre D'Apples, D^r méd., professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne de 1703 à 1734.

⁴ Jaques-Philibert Clerc, fils de Jean-Pierre Clerc, était en 1733 professeur d'Eloquence dans la chaire occupée précédemment par Abraham Ruchet.

⁵ Jean-François D'Apples, pasteur aux Croisettes, fut nommé à la place de son père et installé comme professeur en mars 1734, mort en mai 1772.
(H. V.)

⁶ Jean-Rodolphe d'Arnay, du Deux-cents de Lausanne, fut installé en août 1734 comme professeur d'Eloquence et de Belles-Lettres en même

Sinner, qui le pousserent au point d'en faire un jeune Professeur qui apportoit dans le lycée accadémique plus d'espérances pour la suite, que de lumières et de fonds pour le présent, mais qui n'a jamais pu se défaire d'un certain ton pedant et scholastique qu'il avoit pris pendant le cours de ses études dans la capitale.

Je fus invité à paroître dans la dispute pour la chaire de belles-lettres. Je le fis *honoris gratiâ* et j'eus le bonheur d'obtenir mon but, car je remportai un témoignage très avantageux, et cette dispute me fit beaucoup d'honneur, au point que plusieurs de mes bons amis et patrons regretoient que je n'eusse pas sérieusement pensé à me mettre sur les rangs et à offrir mes services. Mais ce qui me fit honneur et me tourna fort à compte c'est que Monsieur Roy¹, second pasteur de l'église françoise étant dans un état de langueur qui ne lui permettoit pas de faire ses fonctions et ne trouvant personne qui put s'en charger, à moins que de les faire venir à grands frais du País de Vaud, les Seigneurs de la Curatelle dont j'avais l'honneur d'être connu m'inviterent à m'en charger; Monsieur De Trey², 1^{er} Pasteur et mon cher patron, me facilita cette corvée autant qu'il le put; de mon côté je demandai à l'accademie de Lausanne que les sermons que je prononcerois à Berne, et desquels soit Messieurs les Professeurs en theologie de Lausanne, soit Monsieur De Trey

temps que de Gymnasiarque en principal du Collège. Ce professeur d'Arnay, que Polier juge bien sévèrement, n'était pas sans mérite. Il était un des amis de cœur du Dr Tissot. Ch. Eynard, en parlant du principal ouvrage de d'Arnay (*Traité sur la vie privée des Romains*), ajoute : « On l'a beaucoup copié sans lui faire l'honneur de le nommer. » (H. V.)

¹ Béat-Louis Roy, fils d'Albert Roy, professeur de théologie à Lausanne, diacre françois à Berne 1732 à 1786, après avoir été pasteur suffragant au Mont-sur-Lausanne et pasteur à Burtigny; il est mort en 1749 pasteur à Vullierens. (H. V. et F. DE M.)

² Auguste de Trey, diacre à Payerne, diacre de l'Eglise françoise de Berne en 1714, 1^{er} pasteur de cette église en 1720, mort en 1756.

(H. V. — F. DE M.)

m'auroient donné les textes, me furent comptés comme autant de préliminaires académiques, ce qui me fut accordé et avança beaucoup cette partie de mes études ; je fis aussi avec M. Dunky un petit cours de théologie en lisant ensemble les éléments de la saine doctrine de Gurtèleer (Gürtler)¹, auteur qui avait écrit suivant la nouvelle méthode et avec goût et simplicité. Enfin je lus un excellent ouvrage sur l'éloquence de la chaire.

Ces diverses études finies je revins à Lausane en juin 1733 ; mais les distractions sans nombre que mes parents, mes amis, mes diverses connaissances dans l'un et l'autre sexe m'occasionnerent, loin d'avancer mes études, les retardaient considérablement et me firent comprendre que je soutiendrois difficilement la bonne réputation que j'avois apportéë de Stettlen.

Il m'est arrivé, pendant mon séjour dans cette paroisse allemande quelques petites avantures que je crois devoir rapporter, quand ce ne seroit que pour égualier ces petits mémoires.

Je n'habitois assurément pas le païs de la jubilation en fait de galanterie, et il m'arriva une aventure desesperante pour un jeune homme de 20 ans. Il y avoit dans la paroisse un de ces bons campagnards qui vivant dans sa chaumière, égualiant ses prés et cultivant ses champs ettoit plus heureux que le plus riche avare ou l'ambitieux le plus intriguant. Il avoit une campagne a un bon quart de lieue de la cure, de l'autre côté de la petite valée et en face de l'église. Il portoit le nom d'une très ancienne famille qui avoit figuré dans la

¹ Nicolas Gürtler, de Bâle, a enseigné en Allemagne et en Hollande. Il a publié en 1702 un *Systema theologiae propheticae* et des *Institutiones theologiae* (2^e édition en 1732). Il professait une orthodoxie réformée mitigée, se rattachant à l'école du Hollandais Cocceius. (H. V.)

Republique, s'appellant von Ruffnacht, pere de deux filles tres jolies, elevées en païsanes et s'occupant sans cesse des travaux de la campagne, sous les yeux de leur cher pere. Quoique d'une fortune mediocre, mais honnette, elles ne pouvoient que trouver à s'ettablir avantageusement. Nous vimes arriver un jour von Ruffnacht avec un jeune homme de fort bone facon ; c'ettoit son futur gendre qui venoient apporter leurs bamps de mariage à Mons^r le ven. Pasteur pour etre publiés les trois dimanches suivants. Le pere de l'epouse, vener. vieillard, arrive un peu après, avec une tres large et venerable barbe qui jadis rousse, grisonnoit aujourd'hui et lui donnoit un air imposant et de bons conseils. Ce trio interessant fut resçu tres gracieusement de Mons^r le pasteur qui leur offrit un petit raffraichissement qui fut resçu de ces honnettes gens avec tous les temoignages de la bonhomie et de la gratitude. J'assistai a ce petit gueleton où j'eus le bonheur de faire la conquette des vénérables papas et du jeune epoux. Ils me prirent avec politesse de vouloir accompagner Mons^r le Pasteur qui leur avoit promis d'aller aux noces et la chose fut arrangé sur ce pied là. Trois semaines apres, l'epoux et son futur beau-pere vinrent retirer les bamps de mariage et fixer le jour de la benediction et renouveler leur invitation obligeante. Deux jours apres le nombreux cortege arriva, se raffraichit et fut à l'eglise. La benediction nuptiale tres gravement prononcée, l'epoux embrassa en face d'église sa bien aimée et lui donna deux bons baisers : ce *more majorum*, me parut bien preferable à cette timide politesse de nos nouveaux mariés qui est sans energie dans un moment si interessant et dans lequel il est si naturel d'en mettre.

Apres la bénédiction le cortege nuptial prit le chemin de la maison de von Ruffnacht ; la marche fut plus grave que de raison ; c'est peut être le ton que lui imprimoit la presence du ven. Pasteur. Nous fumes resçus par les coups de fusils ou

de pistolets que tiroient d'un moment à l'autre quatre grimauds qui avoient grand soin de se cacher et ne faire de bruit qu'avec leurs armes à feu. Nous trouvames une table dressée couverte de mets, simples mais bons et bien appétés ; le beure, la creme, les œufs, de petits poissons, de l'excellent salé, des pieces de fours, des fruits de la saison, du bon pain de ménage, beaucoup d'assez mauvais vin, furent servis en abondance et offerts de tres bon cœur. M. Dunky avait réglé mon present qui fut une paire de ciseaux, au bout d'une chaine d'argent tres legere, surmontée d'un petit crochet, le tout assorti à la petite fortune du donateur ; mais cette petite politesse fut resçue avec toutes les graces et la naifveté possible et me valut par ordre de l'epoux deux baisers légers et de pure politesse. Le repas d'abord grave et serieux devint insensiblement guai et tort bruant ; mais bientôt un affreux orage qui se leva, des eclairs, des coups de tonneres qui se suivoient de près, une pluie des plus abondantes, et meléée d'un peu de grele, un vent tres impetueux sembloient repandre la consternation dans cette joyeuse compagnie. Il falloit pour regagner Stettlen passer le Worb, espèce de torrent qui s'enfloit tout d'un coup extremement. On vint dire à Mons. le Pasteur qu'on craignoit vû l'extreme crue des eaux que le pont ou plutôt la planche ne fut emportée. Il devait le lendemain se trouver a Berne, ce qui fit qu'il quitta la table et profita du cheval que lui avoit envoié son granger ; il me dit de rester jusques au soir que je pourrois traverser le valon pour le rejoindre.

J'y consentis avec plaisir, d'ailleurs la bonne compagnie paroissoit le souhaiter ; les menestriers champetres arrivoient et j'étois bien aise de dançer un peu. Mon mentor parti, je restai et dançai avec de bonnes païsanes, assez jolies, l'epouse et sa sœur, en tous païs tres belles ; mais les unes et les autres ne pouvant me dire un mot ny entendre ce que je leur disois, il ne restoit pour moi que les yeux, les mains

et les pieds. Je m'en donnai a cœur joie et vois approcher le moment de la separation avec une certaine peine, lorsque la pluie qui n'avoit pas cessé, redoubla au point que tout espoir de rejoindre ce soir mon cher Pasteur m'étant ôté, on me fit dire par le pere de l'épouse qui avoit servi en France dans sa jeunesse que je coucherois à von Ruffnachtall, mais que je devois être bien sage; le tout me fut dit dans un françois tudesque a peine intelligible. Les plaisirs des jeunes gens furent abrégés; on renvoia les menestriers, et quoiqu'on eut bu et mangé tout le jour, on se mit à table pour souper après 7 heures, c'est-à-dire de grand jour. Je me trouvoi beaucoup de ressources pour cette nouvelle scène, parce que tout ce qu'on nous servit, du salé, du laitage, des pieces de four, des bignets, du pain de menage par excellence, tout ettoit extremement de mon gout; il n'y avoit que le vin qui me repugnoit, aussi me montrai-je a cet égard très peu Suisse. Environ les neufs heures, après une conference entre les peres et les bonnes matrones, il fut conclu que l'épouse seroit enlevée, deshabillée par sa mère et sa sœur, dans un lieu secret, et conduite avec beaucoup de misteres et de burlesques ceremonies dans le lit nuptial, ce qui fut executé. L'époux qui avoit fait une courte absence pour donner lieu à cette simagrée revint avec toutes les apparences de la fureur la plus immoderée. Il parloit avec tant de vivacité et elevoit si fort la voix que je le crus dans un transport de frenesie, tant ses traits ettoient en convulsion; il s'agitoit avec les gestes les plus menaçans. Son beau-pere voiant l'espèce de terreur que me causoit cette extreme colerre m'en dit le sujet. Je compris que c'étoit une comedie et que le rôle ettoit très bien joué. Il eut recours aux larmes et nous pria avec toute l'apparence du desespoir, d'épouser sa querelle et de prendre a cœur ses interest en nous armant pour courir après l'indigne ravisseur qui surement n'étoit pas bien éloigné. Il me remit un gros

gourdin ferré dans le bout et pendant a un cordon de cuir, pour ereinter le perfide s'il tomboit sous ma main. Tous les hommes sortirent de la chambre et avec leurs armes et des lumieres faisoient beaucoup de bruits, tirant même quelques coups de pistolets. On chercha partout ce qu'on ettoit tres assuré de ne point trouver. Au milieu de tous ces mouvements l'epoux s'eclipsa, nous ne l'aperçumes plus et il fut aussi invisible pour nous que le prétendu ravisseur de l'épouse. Las de chercher et de ne rien trouver, il fut question de s'aller coucher. Nous rentrames dans la chambre, où nous avions diné, soupé et passé le jour, mais la table avoit été deservie et avec qu'elle tout ce qui avoit trait au manger et au boire. J'ettois assez en peine de scavoir où je coucherois et je ne voiois que le foin de la grange dont je pusse m'accomoder, lorsque mon truchement vint me dire que le sous-lict que je voiois tiré et approprié m'ettoit destiné, que je le partagerois avec Miss Elzpath, sœur cadette de l'épouse.

Bel enfant de seize ans,
Dru comme pere et mere,
Beau comme un ange ou deux,
Que le fils de celui qui sera son beau-père
Pourra se dire un homme heureux.

Cette confidence me fit rougir jusques au blanc des yeux, et jeta dans mon ame un trouble que je ne puis exprimer. Le bon vieillard s'en appercu et pour diminuer le scandale il me dit que le pere et la mere coucheroient au grand lict, au chevet duquel la lampe resteroit aluméë, que mon aimable compagnie de couche auroit son drap particulier et moi le mien, que sous la même couverte nous ne pourrions point nous communiquer ; il y auroit beaucoup de temerité et même de malhonneteté a moi de l'entreprendre ou seulement d'y penser ; a quoi je promis de me conformer. Nous sortimes de la chambre où nous laissames la mère et sa fille cadette qui se coucherent ; un bon quart d'heure apres

Ruffnacht et moi nous en fimes autant, le pere apres avoir fait sa longue priere et moi la mienne, me tint sans doute les mêmes discours que m'avoit addressé son compère ; il ouvrit le coté du lict qui m'ettoit destiné, dans lequel je me glisai tres doucement pour ne pas reveiller la charmante Ellzepeth. Je m'enveloppai dans mon drap, et mon esprit et mon cœur le furent dans un tourbillon de pensées diverses et telles que les peut avoir en pareille posture un jeune homme de 20 ans.

Cette petite avanture tres sentimentale peint le caractère de franchise, de candeur et d'honnêteté de ces estimables païsans, mille fois plus heureux que les petits maitres avantageux et souvent tres outrecuidés qui les gouvernent.

(*A suivre.*)

F.-A. FOREL.

LA FIN DE L'EMPIRE D'OCCIDENT

ET L'ORIGINE DU MOYEN AGE

(*Suite et fin.*)

Le pouvoir politique sera représenté de plus en plus par le grand propriétaire foncier.

Le seigneur féodal tire son origine des seigneurs gaulois qui se fortifièrent à temps sur leurs domaines, des barbares et des brigands issus de la soldatesque et du service fiscal. Campés sur leurs terres patrimoniales ou usurpées, ils firent une rafle des malheureux qui fuyaient de tous côtés¹, en proie à la terreur ou à la faim. Contre le pain et la sécurité ils les enchaînèrent à leurs terres comme esclaves, colons ou satellites. Puis, l'Etat dissous, ils prélevèrent pour eux-

¹ *Ad Castella se conferunt... ad asylum aliquod desperatione confungunt.* Salvien V. 8.